

REPUBLIQUE FRANCAISE

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

Séance du 23 avril 2024 à la mairie, sous la présidence de Mme Marie-Claire MONNIN, Maire, sur convocation en date du 18/04/2024.

Nombre de conseillers en exercice : 9 – Quorum : 5

Étaient présents : ARTEL Laëtitia, GODARD Jean-Louis, GODARD Vincent, JUGUET Yann, MARION Pierre-Alain, MONNIN Marie-Claire, PICHON Céline, ROLET Jean-Yves.

Était absent excusé : MERCIER Michel.

Secrétaire de séance : ARTEL Laëtitia.

Approbation du dernier compte-rendu à l’unanimité. Quorum atteint.

ORDRE DU JOUR

- 1. Débat sur le Projet d’Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d’Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes Altitude 800
- 2. Aménagement et sécurisation des cheminements piétons et du carrefour RD72/RD333 : convention avec le Département

COURRIERS / INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

ORDRE DU JOUR

1. Débat du Projet d’Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d’Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes Altitude 800

Mme le Maire précise que le document complet a été envoyé aux conseillers municipaux. Elle rappelle que la procédure d’engagement du PLUi date de 2018 et qu’un premier débat du PADD a été réalisé le 21 juillet 2022. Elle précise que ce PADD a dû être modifié afin d’être en adéquation avec le projet du territoire ainsi que le SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) approuvé le 27 mars 2024.

Débat :

Les conseillers municipaux s’entendent pour dire qu’ils subissent la prise de décision de l’Etat en matière d’urbanisme et constatent que la commune n’est plus maître de son territoire.

Mme le Maire regrette d’avoir été mal orientée et accompagnée par le cabinet d’études et la DDT dans l’application d’un sursis à statuer qui s’est soldé par un contentieux source de dépenses.

Le conseil municipal après en avoir débattu, prend acte de la tenue d’un débat sur les orientations générales du Projet d’Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d’Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes Altitude 800.

Délibération n°2024-AVRIL-6 télétransmise en sous-préfecture le : 2 mai 2024

Publiée sur le site internet de la commune le : 2 mai 2024

2. Aménagement et sécurisation des cheminements piétons et du carrefour RD72 / RD333 : convention avec le Département

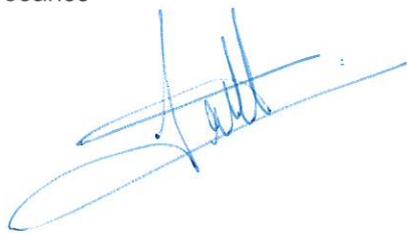
La convention n’a toujours pas été reçue. La décision est reportée.

COURRIERS / INFORMATIONS / QUESTIONS

- La commémoration du 8 mai aura lieu à 20h00 au monument aux morts.

La séance est levée à 22h03.

Laëtitia ARTEL,
Secrétaire de séance



Marie-Claire MONNIN,
Maire de Villeneuve d'Amont



Publié sur le site internet de la commune le : 24 MAI 2024